

Cahier des Charges des Interclubs Européens

Période :

Sauf dérogation attribuée par le CD de la FISF, les Interclubs Européens se déroulent le premier week-end d'octobre.

Horaire :

Samedi après-midi : les 3 parties de qualification ;
Dimanche matin : demi-finales et matches de classement ;
Dimanche après-midi : finale et matches de classement.

Inscriptions :

Un droit de participation de 200€ est demandé par fédération dont le championnat ou coupe interclubs est qualificatif.

Un droit de participation de 200€ est demandé par équipe qualifiée.

Lieu :

Le lieu est déterminé par la fédération organisatrice, avec l'aval du CD de la FISF.

L'alternance entre les fédérations est déterminée comme suit :

Fédérations de Suisse, France, Belgique, France, Suisse et ainsi de suite.

Idéalement, le lieu des championnats est accessible en une demi-journée, que ce soit de Suisse, de Belgique ou de France.

Logement :

Le logement est à charge de l'organisateur.

Idéalement, toutes les équipes sont logées au même endroit.

Idéalement, le logement n'est pas éloigné de la salle de jeu.

Le logement doit être convenable. Le petit-déjeuner doit être inclus au logement.

Restauration :

Le repas du samedi soir est à charge de l'organisateur, qui aura à cœur de soigner la convivialité de ce moment de retrouvailles.

Le repas du dimanche midi est laissé à la convenance de l'organisateur. Si un repas est prévu, il est souhaitable qu'il soit inclus dans le budget, sans participation des joueurs (sauf éventuellement les boissons).

Salle de jeu :

Idéalement, elle doit être située à proximité du logement et du lieu du repas du samedi soir ou du dimanche matin.

Elle doit permettre à 64 joueurs de jouer et d'être arbitrés selon le confort prescrit par le GOA et le Règlement international.

Il est souhaitable de prévoir un affichage en direct, au coup par coup, des scores des matches.

Affichage :

Les scores des matches (points interclubs et points de classement en poules) et les feuilles de match doivent être affichés prioritairement.

Les classements individuels (par partie, cumulés, buteurs) sont intéressants mais secondaires.

Arbitrage :

Les arbitres doivent être disposés au mieux et prévus en nombre adapté afin de répondre aux exigences suivantes :

- possibilité de réseau pour suivi internet des résultats des joueurs et des équipes
- repérage rapide des solos, qui sont internes aux matches
- suivi le plus régulier possible de la situation des matches (score affiché ou proclamé dans la salle).

Les remplaçants éventuels peuvent être réquisitionnés par l'organisateur pour des tâches d'arbitrage, de ramassage.

Afin d'améliorer la qualité de la retransmission, la fiabilité des scores annoncés et la vérification de l'encodage avec les joueurs, un double encodage en réseau doit être prévu.

Prise en charge des participants :

8 à 10 joueurs maximum par équipe.

1 représentant de la fédération des équipes engagées.